



FEVRIER 2025

# Inf'Auxelles-Haut

Photo : Sylvie KUSTER

## L'ÉDITO

Le Printemps n'est pas très loin. Le temps se réchauffe. Le soleil est là et ça nous fait du bien. Certains en profite pour faire le grand ménage, faire le vide, pourquoi pas! Attention toutefois à ne pas se débarrasser des choses essentielles, de celles qui ont une utilité pour certains, mais peut être pas pour tout ceux qui habitent la maison. À l'inspection académique de Belfort, c'est le grand, grand ménage. Cette fois, ce sont les classes de nos 2 écoles que l'inspectrice voudrait fermer : et en Haut et en Bas, le vide, le grand vide. Pourquoi donc? La baisse démographique! ... Comme si d'autres choix n'étaient pas possibles.

Dans un monde que l'on rêverait plus beau, nous pourrions plutôt défendre le choix d'accélérer la baisse des effectifs dans les classes, partout, afin que la situation des 2 Auxelles ne soit pas une exception mais la règle. À nous de convaincre nos dirigeants, et ceux qui appliquent la politique choisie par notre gouvernement, que nos écoles sont utiles et essentielles à la vie de nos villages.

**Fatima MAMMAR**

## ÉCOLE : PROJET DE MOTION DE CENSURE

**Le Conseil municipal d'Auxelles-Bas et le Conseil municipal d'Auxelles-Haut, vont se réunir en session extraordinaire pour voter deux motions de censure. Les deux communes jugent le projet de "retrait de deux postes d'enseignant" contraire à l'intérêt général des enfants, des familles, et contraire au développement économique des deux villages. Elles refusent la disparition d'un service public d'éducation de qualité et une dévitalisation de leurs villages. Les deux villages s'opposent à la fermeture des écoles des deux villages qui automatiquement en découlera. Les deux communes entendent ainsi défendre leur bassin de vie, le développement local et l'attractivité de leur territoire commun.**

Nous avons déjà consenti des efforts depuis plusieurs années (perte d'une classe, regroupement à Lepuix pour les maternelles) par les deux communes. Or un article L212-2 du Code de l'Education stipule que « *Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.* De plus le statut « commune de montagne » des deux villages et l'article 15 de la Loi Montagne de n° 85-30 du 9 janvier 1985 stipulent que « *la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires* ». **Les lois devraient nous permettre de garder nos écoles.**

La proposition de deux retraites de poste d'enseignant entraine, dans chaque village, non seulement une fermeture de classe mais aussi la **fermeture des deux écoles**. Nous estimons que la suppression des écoles va à l'encontre d'un service public de proximité et qu'il est admis que des effectifs réduits sont gage de qualité dans l'éducation scolaire des enfants. La suppression des deux écoles contrevient à l'attractivité des deux communes tant sur le plan de la revitalisation rurale que du développement économique. Il est à noter qu'un projet de construction de logements à Auxelles-Bas mais aussi l'installation de jeunes ménages à Auxelles-Haut nous permettent d'espérer une hausse des effectifs de nos classes.

L'équilibre actuel - une classe dans chaque village, trois niveaux par classe - garantit la vitalité et l'attractivité de chaque village, tant pour les jeunes familles que pour les personnels enseignants. L'absence d'école dans les deux villages - ou la solution « plus qu'une seule classe » - entrainera un éparpillement des enfants de chaque village dans d'autres communes et multipliera les trajets et le temps de bus. L'accueil des enfants des Auxelles dans d'autres communes créera des classes surchargées par rapport à la moyenne départementale. **Ceci est inacceptable!**

## Le Conseil Municipal du 10 février 2025 :

. **A approuvé** l'adhésion de la communauté de communes des Vosges du Sud à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône et Doubs. Ce syndicat a pour objet de faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides sur le bassin versant de la Saône. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale entre l'amont et l'aval du bassin versant de la Saône (Savoireuse/Allan/Doubs/Saône) et entre les territoires ruraux et urbains. L'EPTB Saône et Doubs gère le SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion de l'eau).

. **A validé** le tableau de promotion d'avancement de grade, ce qui permet de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe catégorie C à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires pour la secrétaire de mairie.

. **A accepté** l'acquisition par la commune pour 1 200€ de parcelles situées à Rier les Scies

. **A pris acte** du premier rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols (document établi par la DDT pour la commune, en suite du dispositif législatif dit ZAN mis en œuvre par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique). Ce rapport montre qu'en 2021, année où il y a eu beaucoup de mutations, et constructions, il a été consommé 0.1ha.

. **A modifié** le règlement de gestion de la salle des fêtes pour prévenir les dégradations lors des locations. La caution est dorénavant fixée à 500€.

. **A fait le point** sur la petite consultation des habitants, lors de la cérémonie des vœux du maire: jeux, local jeune et école. Ainsi une rencontre avec les enfants du village sera organisée, courant mars, pour voir les souhaits de local (pressenti dans l'atelier communal actuel, en rez de jardin de la mairie). Un aménagement de terrain sera étudié en face de la mairie pour des jeux extérieurs d'enfants.

. **A fait le point** sur divers dossiers: Stolle, tourisme, marché "Mardis d'Auxelles-Haut" 2025, ouverture de paysage.

Vous pouvez lire les comptes rendus complets du Conseil Municipal sur le site internet de la commune: <http://auxelles-haut.fr>.

**A.Z.**

## LOUP, Y ES-TU ?

Nous avons accueilli une rencontre des services de l'État (DDT, OFB, Réserve...) avec des exploitants agricoles pour prévenir les dégâts de prédation du loup. A ce jour, n'ont été détectés que des passages de loups solitaires.

**A.Z.**



## INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Les services de l'État nous informent que des enquêteurs naturalistes agréés peuvent être amenés à pénétrer dans les propriétés privées. En l'occurrence, il s'agit de réactualiser les données datant d'il y a 20 ans sur les oiseaux et autres animaux et flore de la ZNIEFF.

Nous sommes effectivement dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de la Planche des Belles Filles et du Ballon St Antoine, et dans le périmètre de la ZNIEFF Forêts, landes et marais de la région des ballons d'Alsace et de Servance ... et de la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) de Haute-Vosges !

**A.Z.**

## AIDE À LA RÉPARATION

**Bénéficier de réductions pour faire réparer vos vêtements, chaussures et appareils électriques, c'est possible !** Le Bonus réparation encourage les citoyens à réparer plutôt que jeter.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), ce dispositif vise à lutter contre le gaspillage électronique, électrique et textile et à encourager une consommation responsable.

**Appliqué directement au moment du paiement,** le Bonus Réparation offre une réduction sur la facture de réparation de vos vêtements, appareils électriques ou électroniques, en faisant appel à un réparateur labellisé.

Le bonus s'applique aux appareils non couverts par une garantie et les montants varient de 15 à 60 €.

**Avec ou sans bonus, prolonger la vie de vos appareils, c'est bon l'environnement et pour votre porte-monnaie !**

Pour plus d'info sur le bonus réparation de textiles : <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>

Pour plus d'info sur le bonus réparation d'appareils électriques : <https://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation>



## NOTRE COMMUNE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

France entière, l'État demande aux régions, départements et communes de s'adapter au changement climatique. Faisons un point sur quelques thématiques.

### CONNAÎTRE

La commune reçoit des informations générales des services de l'État, d'instance diverses (Syndicat des eaux, Parc Naturel Régional, etc.). Des cartes communales existent pour les risques miniers, mouvements de terrains, gonflement des argiles, et inondation. A priori, nous n'avons pas de patrimoine communal bâti menacé. Mais, prudence, pour les habitations privées, il y a des risques miniers (trou minier), des risques naturels (chute d'arbre, pluies torrentielles...). Pour le patrimoine naturel, le risque incendie au château ou au Mont Ménard peut être sensible en cas de sécheresse prolongée. Depuis quelques années, le risque "pluies torrentielles/ écoulement de boues" augmente.

### INFORMER/SENSIBILISER

Nous nous efforçons de restituer l'information dans l'Inf'Auxelles-Haut. Des flyers officiels sont distribués. Serait à développer l'information de nos écoliers.

### FORÊTS

Le risque "feu de forêt" existe mais est limité. L'ONF a un plan quadrillé d'intervention. Nos pompiers viennent s'entraîner au Mont Ménard. Notre forêt est quasiment "mono essence" hêtre et n'a pas de grande sapinière. Les chaumes et landes du Mont Ménard et le Querty sont sensibles.

### EAUX

La commune est tête de bassin, collecteur pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Belfort, bassin versant vers l'Alain, la Saône et le Rhône. Nous aurons donc des contraintes fortes de préservation de la ressource. Comme partout en France, nous n'avons pas encore la culture de gestion des eaux pluviales et de la réutilisation des eaux grises. Chaque foyer pourrait/devoir avoir une citerne de collecte des eaux pluviales et adapter son réseau de sortie des eaux grises pour les réutiliser. Nous avons à prévoir un plan d'écoulement des eaux pluviales et à créer quelques ouvrages de canalisations (rigoles, fossés...) pour éviter que nos routes et accotements soient emportés.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous n'avons pas retenu l'idée de faire un champ de panneaux photovoltaïques. Par contre, nombre de

nos maisons sont orientées sud/sud-ouest. L'hydro-électricité va être très, très contrainte du fait de notre vocation de tête de bassin

### HABITAT/URBANISME

L'artificialisation de nos sols est faible compte tenu du peu de surfaces planes sur la commune. Depuis des décennies, les équipes municipales se sont refusées à créer des lotissements dans les prés...

Si nous avons un projet d'ouverture des paysages (dont en face de la mairie pour amener du soleil) avec du défrichement de zones autrefois agricoles, cela n'empêche pas d'imaginer un ou deux arbres pour avoir une cour d'école ombragée en été !

Pour l'habitat, neuf ou rénové, devraient se développer les dispositifs de collecte des eaux pluviales et de réutilisation des eaux grises.

### RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Nos exploitants agricoles auront à faire. On pense à remettre des haies, rénover des vergers pour disposer de surfaces protégées de sécheresses violentes.

### TOURISME DURABLE

Le tourisme peut faire vivre nos petits commerces (Stolle, crêperie...) et artisans (marché des mardis). Nous avons à maîtriser les flux ! Par exemple, comment et où faire des parkings écolos...

### SANTÉ

La commune dispose d'un registre des personnes vulnérables pour pouvoir intervenir en cas de canicule. Ce n'est pas trop difficile dans notre tout petit village de porter attention à nos anciens !

### MOBILITÉS

C'est là une thématique compliquée. Hors trajets de travail, combien de fois par semaine allons-nous à Giromagny ? Nous ne sommes pas encore dans l'ère du covoiturage ou du partage de véhicule...

### PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU BASSIN DE LA SAVOUREUSE : Modalités de concertation avec la population

Vous avez la possibilité de prendre connaissance du rapport d'études et des cartographiques disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/> (rubriques « actions de l'État / sécurité - prévention - protection des populations / prévention des risques / les risques naturels / risque inondation / Procédure de révision du PPRI de la Savoureuse et de ses affluents - Etat d'avancement »), et de vous exprimer, par courrier, par courriel ou au cours de permanences d'information publiques, sur les éléments présentés. Ces permanences se tiendront le :

**Le mardi 11 mars de 9 h à 12 h à la mairie de Giromagny**  
**Sur rendez-vous à la DDT de Belfort du 10 mars au 11 avril.**

À tout moment, et ce jusqu'au **11 avril 2025**, il sera possible d'émettre des observations sur les documents d'études :

courriel : [ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr)



## CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont de retour! Leur présence peut représenter un risque pour la santé humaine et animale en raison de leurs poils urticants.



Vous observez des nids dans des arbres ou des chenilles à la queue leu leu par terre ou sur des arbres? Pour mieux les surveiller et adapter les interventions, une nouvelle **plateforme de signalement** est désormais accessible à tous! <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr>

## PRÉPAREZ LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ

**Les moustiques tigre** : éliminez chez vous tout récipient pouvant contenir de l'eau stagnante. Simple, non ?

**Renouée du Japon, plante invasive** : Au printemps, les pousses de Renouée peuvent être cuisinées comme de la rhubarbe ! Essayez !

A.Z.



## CHIENS EN LAISSE

Promenades en forêt : vous êtes obligé de tenir votre chien en laisse **jusqu'au 30 juin**. Comme chaque année, à compter du **15 avril**, les propriétaires de chiens ont pour obligation de ne pas détacher leurs animaux en dehors des allées forestières

A.Z.

## PLAN DE LUTTE RÉGIONAL Frelon asiatique à pattes jaunes

### Comment le reconnaître?

- mesure entre 1.7 et 3cm
- couleur foncée, thorax noir, tête noire et face orangée, bout des pattes jaunes, abdomen noir avec une large bande orangée
- vol rapide et agile
- nid avec entrée latérale



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Le frelon asiatique à pattes jaunes est un **prédateur d'insectes**. Parmi ses proies, les abeilles : c'est un véritable fléau pour l'apiculture. En effet, ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher. Plus globalement, il nuit à la biodiversité.

En cas de suspicion réalisez le signalement sur la plateforme **lefrelon.com**

Pour la destruction, faites appel à une entreprise spécialisée. Il est dangereux de détruire un nid soi-même.

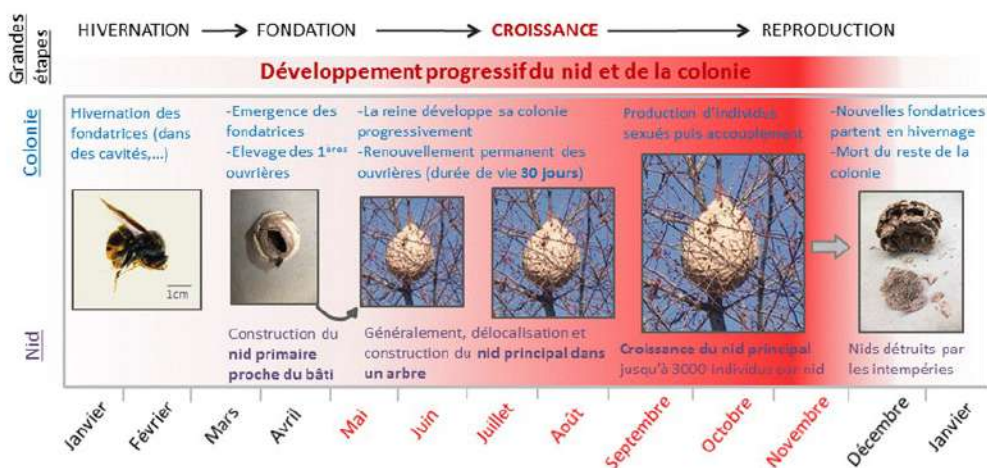
FREDON BFC et le GDS BFC section apicole se mobilisent pour organiser la lutte collective contre le frelon asiatique en région Bourgogne Franche-Comté.

Le principal levier à mobiliser reste **le signalement et la destruction des nids secondaires**.

Au cours de la saison, la colonie va migrer des nids primaires devenus trop petits pour aller construire des nids secondaires. De plus grosse taille, souvent placés plus haut dans les arbres, il faut signaler leur présence et faire détruire ces nids par une entreprise.

Les pièges dit « maison » tuent en réalité entre 95 et 99% d'insectes utiles à la pollinisation et qui constituent notre biodiversité. **Le piégeage est à réserver aux apiculteurs**, au sein des ruchers, pour détourner les frelons de leurs abeilles et ne doit en aucun cas être utilisé ailleurs.

## Cycle de vie annuel du frelon asiatique



Depuis sa création, le Centre Culturel a voulu transmettre. Transmettre des savoirs locaux, des histoires, des plantes...

En imaginant « **le jeu de l'oie du mineur d'Auxelles-Haut** », c'est vou-

loir encore transmettre.

La première mouture de ce jeu date de 2019, lorsque le village a fêté ses 450 ans. 63 cases, autant de feuilles A4 posées sur des tables. 63 cases qui nous emmenaient de la rue des Roches à la Roche fendue, au mont Ménard, à la cueillette des brimbelles ou encore à la mine Saint-Jean, pour finir par le château.



Maintenant, nous travaillons à un jeu de plateau avec des petits mineurs jaune, bleu, rouge... qui arpentent 63 cases pour découvrir ou redécouvrir Auxelles-Haut par son histoire, sa toponymie, sa gastronomie, ses lieux, ses traditions, tout en jouant.

Le plateau sera illustré, et accompagné d'un livret qui reprendra chaque case, avec cette fois explication et photo à l'appui.

### **Nous souhaitons vous associer à cette création. Proposez-nous :**

- **des sujets de cases** : ce qui a compté ou compte pour vous au village, un lieu, un évènement, un moment, une histoire..., qui trouvera peut-être sa place dans le jeu ;

- **des photos**, toutes saisons confondues, des sujets suivants :

Par exemple l'entrée du village, la rue des Falandriers - la Serrurerie - l'Ordon Verrier - le petit canal (dans le passage entre la rue des Falandriers et la rivière) - le Rhône - les étangs Boigeol - le Querty - le Mont-Ménard - les stèles - la Vierge - les genêts/la bruyère - la schlitte - les fontaines dans le village - le crobe - les vergers - les brimbelles - les ronchots (chemins de liaison) - le marché de Noël - l'église- les manifestations- la roche du château - le réservoir d'eau - les épiceries (photos anciennes) - le cimetière - la feuille - les plats traditionnels (gâteaux de patates...) ...

**Idées de cases et photos sont à envoyer à [centreculturel.auxelleshaut@gmail.com](mailto:centreculturel.auxelleshaut@gmail.com), ainsi que toutes les questions que vous vous poserez.**

**Jeudi 27mars • 20 h •** salle des associations • entrée libre  
Conférence présentée par Olivier Girardclos, ingénieur de recherche en chrono-environnement

#### **Les cernes de ses bois de charpente racontent Notre-Dame**

Pour les spécialistes, déchiffrer les cernes de croissance d'un arbre revient à lire à livre ouvert son histoire et celle de son environnement. Les vestiges des charpentes de Notre-Dame apporteront de nouveaux éléments de compréhension aux chercheurs en dendrochronologie du laboratoire Chrono-environnement, qui ont fait connaissance avec la « vieille dame » parisienne voilà plus de trente ans...



**Vendredi 11 avril à 20h30** à la salle des associations

L'ensemble vocal Chabada présentera

#### **États d'âmes**

Un spectacle alliant chansons en polyphonie et performance artistique.

L'ensemble vocal Chabada questionne en quatre tableaux les répertoires des deux auteurs-compositeurs Claude Nougaro et Agnès Bihl. Le spectacle visite différentes ambiances en lien avec le fil de la vie et les émotions qui l'accompagnent.

Un artiste est invité à évoquer ces *états d'âmes* en images par des créations réalisées en direct.

Ainsi, au gré de rencontres singulières, chaque représentation d'États d'âmes est unique !

Adeline Euvrard-Feurtey, Valérie Preuilh-Choulier, Marie-Anne Sémon : chant, percussions, guitare, accordéon, mélodica. Roland Sémon : chant, piano . Éric Prévost : mise en scène

Participation libre - Corbeille

## PROTÉGEONS LES HIRONDELLES, SYMBOLES DU PRINTEMPS !

« Tsiwittt ! ... Tsiwittt ! ... » Chaque printemps arrive avec son ballet d'hirondelles, de retour de leurs lieux d'hivernage. Que l'on soit à la campagne ou en pleine ville, on peut les observer virevoltant à travers le ciel. La LPO BFC dans le Territoire de Belfort vous présente ces oiseaux, la réglementation en vigueur et vous partage ses conseils pour cohabiter avec ces petites voisines ailées.

### Quelles sont les hirondelles présentes dans notre département ?

Parmi les quatre espèces d'hirondelles régulièrement observées en Bourgogne-Franche-Comté, les deux plus communes dans notre territoire sont l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique. Noire sur le dessus, blanche sur le dessous et le croupion, l'hirondelle de fenêtre est la plus urbaine : elle niche principalement sous les rebords de toits, de balcon et de fenêtres. L'hirondelle rustique est plus rurale : elle s'installe plutôt dans les granges, les garages ou les étables. Avec sa queue fourchue et sa gorge rouge brique, c'est l'hirondelle que tout le monde connaît. Toutes deux construisent leur nid avec de la boue, en forme de coupe ou de boule et reviennent au même endroit tous les ans.

### Une diminution des effectifs

En France, les populations d'hirondelles de fenêtre et d'hirondelles rustiques ont chuté de 30 à 40 % durant ces trente dernières années. Les raisons sont multiples et principalement liées au développement de l'agriculture intensive et à l'utilisation d'insecticides qui éradiquent les insectes, à l'artificialisation des sols raréfiant la boue essentielle à la construction des nids, à la destruction volontaire des nids par l'humain et au manque d'ouvertures dans les étables, granges qui constituent les sites de nidification, au développement de structures modernes pour les bâtiments (crépis lisses, poutres métalliques...) empêchant la bonne fixation des nids ou encore aux mauvaises conditions météorologiques qui affaiblissent les oiseaux lors de leur migration.



Photo F. Crozet



Photo J-P. Leau

### Comment cohabiter avec les hirondelles, quels gestes adopter ?

Les hirondelles sont intégralement protégées (loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature). La destruction des individus ou des nids, même non occupés, est interdite y compris en hiver. Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine jusqu'à trois ans d'emprisonnement (art. L-415-3 du Code de l'Environnement). Alors, que faire quand des travaux sont prévus ou que la présence des hirondelles génère des problèmes de cohabitation (salissures des façades par les fientes, ...) et quelles bonnes pratiques adopter ?

- Travaux : Avant tout travaux, il est nécessaire d'identifier la présence éventuelle de nids d'hirondelle ou de tout autre espèce pouvant être impactée. Si les travaux nécessitent la destruction des nids (isolation par l'extérieur par exemple), il est impératif de se rapprocher de la DREAL. Un formulaire est proposé en ligne via le lien : [bit.ly/declarationDREAL](https://bit.ly/declarationDREAL). Une dérogation à la destruction des nids pourra être accordée, moyennant la mise en place de mesures compensatoires comme l'installation de nichoirs. Dans le cas de certains travaux (peinture, ...), des solutions peuvent être trouvées pour éviter la destruction. Dans tous les cas, il est primordial de ne pas intervenir en période de reproduction et de toujours privilégier la période de septembre à mars.

- Salissures : il est possible de placer des systèmes de protection. Vous pouvez disposer un revêtement souple et plastifié ou bien une planche de bois sous les nids (à au moins 40-50 cm en-dessous) pour récupérer les fientes (qui peuvent d'ailleurs s'avérer un très bon allié du jardinier, engrais très fertiles). Des planches de protection pour les hirondelles sont disponibles à la boutique LPO.

- Bonnes pratiques : Pour favoriser la présence des hirondelles, vous pouvez conserver des accès ouverts aux garages et granges, développer des espaces végétalisés propices aux insectes, conserver des bandes de crépis rugueuses pour la fixation des nids ou encore en période de canicule créer des bacs à boue pour les aider à fabriquer leur nid ! Plus d'informations sur la plaquette dédiée : <https://bit.ly/hirondelles-et-martinets-en-BFC>.

**Le saviez-vous ?** Les hirondelles parcourent environ 7 000 km à chaque migration. Un long voyage 2 fois/an vers et depuis l'Afrique ! Elles sont extrêmement fidèles à leur nid qu'elles construisent avec entre 690 et 2775 boulettes de boue. Une hirondelle mange en moyenne 60 insectes par heure (moustiques, mouches...).

### Bernard Marconot

LPO Bourgogne-Franche-Comté  
Délégation Territoriale du Territoire de Belfort  
**Secrétaire LPO BFC**  
**Délégué général LPO Territoire de Belfort**  
03 84 21 60 83  
Cité des Associations, 2, rue Jean-Pierre Melville  
90000 BELFORT mail : [territoire-de-belfort@lpo.fr](mailto:territoire-de-belfort@lpo.fr)

## PROPOSITION DE COURS D'INFORMATIQUE

À ceux qui utilisent régulièrement ou occasionnellement un ordinateur et qui voudraient bien en savoir un peu plus sur son fonctionnement et ses possibilités,  
À ceux qui vivent l'informatique juste comme une contrainte sans gain de productivité ou d'organisation par rapport à un papier et un stylo (notamment les étudiants),  
À ceux qui se sentent prisonniers des systèmes et logiciels propriétaires les plus répandus, souvent imposés ou considérés comme allant de soi sans autre alternative (Facebook, Google, Windows, Apple, Word...), et qui en bon quichelot ;) souhaitent s'en libérer ou au moins y voir plus clair,  
À ceux qui voudraient comprendre pourquoi leur smartphone n'est en fait bien souvent qu'un ordinateur au rabais,  
À ceux qui aimeraient en savoir plus sur les menaces informatiques et les mesures utiles à prendre,  
À ceux qui sont sensibilisés au fait d'avoir une vie informatique plus "propre", tant sur le plan écologique que vie privée,  
À ceux qui se questionnent sur des sujets informatiques en vogue et largement galvaudés, comme l'"IA",  
À ceux qui ont compris que même si je n'utilise pas l'écriture inclusive, l'informatique n'est pas pour autant un sujet d'homme ;),  
À ceux enfin qui voudraient profiter d'une soirée d'hiver pour apprendre quelque chose de nouveau,  
Et aux autres,

**Je propose des petits cours d'informatique chez moi, libres et gratuits. Organisation précise selon les disponibilités et les intérêts de ceux qui se manifesteront ; m'écrire par courriel à : [samuel.degoul@hotmail.com](mailto:samuel.degoul@hotmail.com) ou par SMS au 06 71 59 82 68. Samuel Degoul, 24 rue des Roches**

## LA FONTAINE DE LA «MONTAGNÔ» ET « GENS DE LA FONTAINE » ,QUÉSACO ?

**La Fontaine de la «Montagnô»** est la fontaine du haut du village au carrefour des rues «Saint Jean» et «du Mont Ménard» à Auxelles-Haut.

La fontaine, monument historique quichelot, répondait autrefois à des besoins vitaux pour les riverains :

- abreuvoir pour les bêtes qui rentraient des champs
- lavage et rinçage du linge
- nettoyage des légumes sortant des champs

Aujourd'hui, les temps ont changé, la fontaine est « d'agrément » et participe à l'embellissement de notre village.



### Parlons maintenant un peu de ces « Gens de la Fontaine »

Certains riverains de la fontaine se sont regroupés, le 8 juin 2006, en association loi 1901 dont le siège social est la Mairie d'Auxelles-Haut.

Le but de l'association est la conservation et le fleurissement de cette fontaine, la surveillance de la propreté et de l'usage qui est fait de la fontaine et de ses abords ainsi que son entretien courant ou exceptionnel pour la maintenir en état fonctionnel.

### Pourquoi adhérer à l'association ?

- C'est défendre une cause qui nous tient à cœur
- Participer à la vie du village, du quartier.

Ainsi pour les Anciens et les Nouveaux Montagnôs qui désirent rejoindre l'association, nous proposons une cotisation annuelle et familiale de 7 euros pour la participation aux frais.

Le fleurissement pourrait être proposé mi-mai 2025.

Pour renouer avec une bonne habitude, un apéro dinatoire « Style Fête des voisins » devant la fontaine pourrait être envisagé au début de l'été 2025 et l'apéritif offert par l'association.

Le Bureau : Sylvie Kuster, Thierry Laudet, Christine Renard

---

### Bulletin d'Adhésion :

Famille :

Adresse :

Adhère à l'association « Gens de la Fontaine ».

(Trésorier : Thierry Laudet 66 rue des Bruyères 90200 Auxelles-Haut)

Date :

Signature

## ÉTAT-CIVIL

**Sören** a pointé le bout de son nez le 4 janvier 2025 à Trévenans.

Il est le premier bébé d'Audrey CHAPEL et Clément BRUN. La petite famille habite au 22 Rue des Bruyères.

Toutes nos félicitations



Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de **M. Jean-François MAJOREL** qui nous a quitté le 4 février 2025 à l'âge de 68 ans. Il résidait au 16 Rue St Jean.

## MÉDIATHÈQUE

Pour rappel, l'inscription à la médiathèque est dorénavant gratuite pour tous. Vous avez accès non seulement aux livres, jeux, BD, mais aussi à des sites de streaming pour films, presse locale, jeux vidéo, webinaires etc.

**Vous pouvez déposer votre fiche d'inscription dans la boîte aux lettres de la médiathèque**

## ENQUÊTE RÉSERVE BALLONS COMTOIS

Vous avez jusqu'au **30 mars** pour retourner votre enquête sur la Réserve Naturelle des Ballons Comtois à la mairie.

## INSCRIPTION ÉCOLE

Enfants nés en 2022, les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes. Pour procéder à l'inscription de votre enfant, merci de venir en mairie avec votre livret de famille, ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

**Nous avons besoin de tous les enfants pour SAUVER notre école.**

### HORAIRES POUR L'ACCUEIL AU PUBLIC A LA MAIRIE

- **Mardi de 14h à 17h**
- **Mercredi de 8h à 12h**
- **Vendredi de 13h30 à 17h30**
- **Samedi de 9h à 11h, permanence du Maire**

**Pour nous joindre : 03.84.29.52.01**

[mairie.auxelleshaut@wanadoo.fr](mailto:mairie.auxelleshaut@wanadoo.fr)

Suivez nous sur illiwap, facebook et <https://auxelles-haut.fr>

**APPEL** à constituer des bases documentaires sur Auxelles-Haut : photos, tout document biographique ou autre

Nous sommes souvent à la recherche de photos pour égayer l'Inf'Auxelles-Haut. De même, le Centre Culturel, la Commune recherchent tout document sur le village que ce soit sur les familles, les entreprises, la forêt, les mines ...

N'hésitez pas à nous les transmettre !

**A.Z.**

## FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

A partir du **27 janvier 2026**, les usagers particuliers comme professionnels devront avoir migré vers le réseau de fibre optique ou le cas échéant vers une solution alternative s'ils souhaitent conserver l'usage de leurs services.

## VIDE VILLAGE DE PRINTEMPS

La Jeunesse Quichelotte organise la 2<sup>ème</sup> édition du vide village **le dimanche 23 mars de 9h à 16h** pour les habitants des 2 Auxelles.

Inscriptions avant le 21 mars auprès de la JQ. [jeunessequichelotte@gmail.com](mailto:jeunessequichelotte@gmail.com) ou au 06.87.99.46.29 (M. Guyennet)

## PROCHAINES ÉLECTIONS

De nouvelles législatives encore en 2026 ? les Municipales en mars 2026.

Inscrivez-vous sur la liste électorale de la commune.

Et préparez-vous !

## AGENDA

|                               |                                                                         |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mar 11 mars</b>            | <b>Les Passeurs,</b> 14h30 Salle des associations                       |
| <b>Mar 18 mars</b>            | <b>Réunion jeunes,</b> 18h à la mairie                                  |
| <b>Dim 23 mars</b>            | <b>Vide village,</b> JQ                                                 |
| <b>Sam 29 mars</b>            | <b>Les Passeurs,</b> 14h30 Salle des associations                       |
| <b>Mar 15 avril</b>           | <b>Les Passeurs,</b> 14h30 Salle des associations                       |
| <b>Sam 26 avril</b>           | <b>Les Passeurs,</b> 14h30 Salle des associations                       |
| <b>Sam 26 et dim 27 avril</b> | <b>Exposition d'arts,</b> salle des fêtes (JQ)                          |
| <b>Sam 17 et dim 18 mai</b>   | <b>Triathlon,</b> passage des coureurs et ravitaillement Rue des Roches |